

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01008
Numéro SIREN : 825 325 558
Nom ou dénomination : 2IDF

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 20077

2022 12077
04107122

2IDF

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 18 rue du Pâtis
44690 La Haie Fouassière
825 325 558 RCS Nantes

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq mai, à huit heures, les associés la société 2IDF, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, divisé en 3 000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 18 rue du Pâtis à La Haie Fouassière (44690),

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles LEGUEN, représentant de la société LPG, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Jean-François CROCHET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Gilles LEGUEN de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et le secrétaire.

Le Président
Monsieur Gilles LEGUEN

Le secrétaire
Monsieur Jean-François CROCHET

